

Montréal, le 1^{er} octobre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Nicolas Dubé
Growling WLG (Canada) S.E.N.C.R.L., s.r.l.
3700 – 1 Place Ville Marie
Montréal (Québec) H3B 3P4

**Objet : Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour l'usage
cryptographique appliqué aux chaînes de blocs
Dossier de la Régie : R-4045-2018 Phase 2**

Maître Dubé,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre lettre de ce jour, requérant un délai additionnel pour le dépôt des intentions d'intervention et du budget de participation de l'Association des redistributeurs d'électricité du Québec (AREQ), dans le cadre de la phase 2 du dossier mentionné en objet.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde à l'AREQ un délai supplémentaire pour le dépôt de ces documents, **soit jusqu'au 8 octobre 2019 à 16 h**. Elle modifie, par conséquent, la date pour le dépôt des commentaires du Distributeur et celle pour le dépôt de la réplique des intervenants.

La Régie fixe le calendrier suivant :

Le 4 octobre 2019 à 12 h	Date limite pour le dépôt des intentions d'intervention et des budgets de participation des intervenants, à l'exception de l'AREQ
Le 8 octobre 2019 à 16 h	Date limite pour le dépôt des intentions d'intervention et du budget de participation de l'AREQ
Le 10 octobre 2019 à 16 h	Date limite pour le dépôt des commentaires du Distributeur sur les intentions d'intervention et les budgets de participation des intervenants

Le 15 octobre 2019 à 16 h	Date limite pour le dépôt de la réplique des intervenants
Le 13 novembre 2019 à 12 h	Date limite pour le dépôt de l'argumentation de l'AREQ
Le 2 décembre 2019 à 12 h	Date limite pour le dépôt de l'argumentation du Distributeur et des intervenants
Les 16, 17 et 18 décembre 2019 (le 19 décembre 2019, si requis)	Audience

Veuillez agréer, Maître Dubé, l'expression de nos sentiments distingués.

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/nl